



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MP 2022-04

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

17, boulevard du roi Jérôme -20181 AJACCIO Cedex 1

Tél : 04.95.51.77.77- Fax : 04.95.51.14.40

Courriel : mpublics@atc.corsica

Adresse Internet : <http://www.corsica-pro.com>

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Objet du marché : La consultation a pour objet l'Assistance à maîtrise d'ouvrage à la rédaction d'un cahier des charges pour la création de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse. **CPV principal :** 71241000 Etude de faisabilité-service de conseil, analyse. **Numéro de référence du marché :** MP 2022-04

Procédure et forme du marché : Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée

Durée du marché : Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée d'un an. Les délais d'exécution sont définis au CCTP.

Type de marché de services : Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO spécialisée.

Type de prix : Les prestations sont traitées à prix forfaitaires. Il s'entend global et forfaitaire.

Montant estimé HT : 40 000 €.

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous (détaillés au R.C) :

Critère n°1 : Compétences techniques et références en matière de mission d'AMO du même type (secteur tourisme ; contexte international), et de rédaction de cahiers des charges. Capacité du candidat à couvrir l'ensemble du périmètre des prestations décrites dans leur nature et complexité. Prise en compte de la spécificité de la demande, des besoins exprimés dans le présent document ainsi que du contexte d'application (secteur tourisme ; contexte international)

Pondéré à 40 %.

Critère n°2 : Compétences techniques et références en matière de mission d'AMO du même type (secteur tourisme ; contexte international), et de rédaction de cahiers des charges. Valeur du plan, des méthodes d'organisation, du pilotage et du suivi de la prestation, des profils des membres de l'équipe que le candidat met en place pour l'exécution de la prestation, références similaires des 3 dernières années (secteur tourisme ; contexte international)

Pondéré à 20%.

Critère n°3 : Prix des prestations (Montant global de l'offre)

Pondéré à 40 %.



Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

Fonds : ATC

Imputation budgétaire : Compte : 62268 autre honoraires, conseils... Chapitre : 011

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec référence ATC/ MP 2022-04

Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>. Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano

20407 BASTIA

France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 17 mai 2022

Date limite de réception des offres : Jeudi 23 juin 2022 à 16 :00 (heure française)

Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com, BOAMP